



Bientôt 16 ans ? pensez au



RECENSEMENT

OBJECTIF
CITOYEN

www.defense.gouv.fr/JDC

à la mairie du domicile



Le recensement est obligatoire,

Il est à réaliser entre votre 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

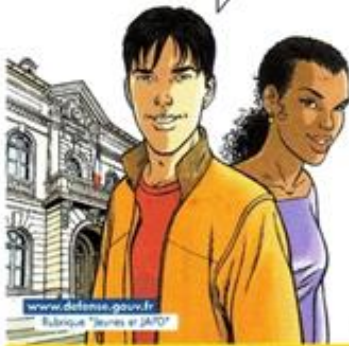
* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

OBJECTIF
CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



QUI ?

Garçons et filles de nationalité française

OÙ ?

À la mairie de ton domicile

QUAND ?

Dès 16 ans

AVEC QUOI ?

Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Exemple : si votre 16^e anniversaire est le 12 janvier 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2023 et le 30 avril 2023.

Est-il obligatoire de se faire recenser ?

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Après avoir fait votre recensement citoyen : Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France

Recensement citoyen : quels documents sont nécessaires ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille.